

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2011-81 du 14 avril 2011 portant nomination d'un expert auprès de la Commission nationale de pharmacovigilance mentionnée aux articles R. 5121-159 et suivants du code de la santé publique**

NOR : *ETSM1130275S*

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles R. 5121-159 et suivants et D. 5321-7 et suivants ;

Vu la décision DG n° 2011-31 du 22 février 2011 portant nomination d'experts auprès de la commission mentionnée aux articles R. 5121-159 et suivants du code de la santé publique,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés experts auprès de la Commission nationale de pharmacovigilance, à titre complémentaire pour l'année 2011 :

M. BORDET (Régis).  
Mme DURRIEU (Geneviève).  
M. FUZIER (Régis).  
M. GISSELBRECHT (Christian).  
M. LE LOUËT (Hervé).  
M. MARTY (Michel).  
Mme PHILIBERT (Christelle).

#### Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 14 avril 2011.

*Le directeur général,*  
D. MARANINCHI